



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Bureau du 2 mai 2023

**DELIBERATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association E VIVA dans le cadre du déploiement du dispositif « Boîtes aux lettres papillon » dans les infrastructures sportives de la Communauté d'Agglomération de Bastia.

L'an deux mille vingt-trois, le deux mai à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO.

PRÉSENTS : Louis POZZO DI BORGIO, Gérard ROMITI, Jean-Charles LEONARDI, Pierre SAVELLI, Jean-Louis MILANI, Miche ROSSI, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI.

ABSENTS : Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Jean-Jacques PADOVANI, Serge LINALE, Leslie PELLEGRINI.

POUVOIRS : -

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

Votants : 8
Pour : 8
Contre : -
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGIO ouvre la séance.

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association E VIVA dans le cadre du déploiement du dispositif « boîtes aux lettres papillon » dans les infrastructures sportives de la Communauté d'Agglomération de Bastia.

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue au Bureau les attributions suivants en matière de subventions :

- Toutes autres subventions, dans le respect, le cas échéant, des règlements et documents d'orientation approuvés par le Conseil ;

Vu la convention du 7 décembre 2021, signée par le Président de l'Association Papillons et le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le soutien et l'aide aux victimes est au centre des politiques publiques ;

Considérant que le dispositif des boîtes aux lettres « Papillons » déployé dans les infrastructures sportives de la CAB joue un rôle déterminant et repose sur un partenariat des acteurs sportifs et associatifs ;

Considérant que l'association E VIVA s'est portée volontaire pour assurer en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Bastia, les sensibilisations aux violences auprès des enfants sur le temps sportif ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé de la vice-Présidente déléguée et après en avoir délibéré ;

**DECIDE
(A l'unanimité)**

D'attribuer une subvention de 1 000 euros en faveur de l'association E VIVA au titre de l'exercice 2023 ;

DIT

Que les crédits seront inscrits au Budget 2023 de la Communauté d'Agglomération de Bastia, chapitre 065 ;

AUTORISE

Le Président à signer l'ensemble des pièces ou documents connexes liées à ce co-financement ;

Ans fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 12 MAI 2023
et publication ou notification
du 12 MAI 2023

La Directrice de l'Administration Générale
Nora MONNAOUI



LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGO